

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 28 Janvier 2013

Sur convocation en date du 18 Janvier 2013 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 28 Janvier 2013 à 18 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTRÉAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M^{me} GEORGET, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M^{me} PROTAT, M^{me} CORDIER, M^{me} CHARLOIS, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : M^{me} PASQUIER.

Secrétaire de séance : M^{me} Annie GEORGET.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

M. TONIUTTI donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2012, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

⊗ Conventionnement ATESAT avec la DDT pour 2013

La convention ATESAT signée entre la commune de Saint Just-Sauvage et la Direction Départementale des Territoires est arrivée à expiration le 31.12.2012. Il convient donc d'en établir une nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de solliciter le concours de la Direction Départementale des Territoires de la Marne, dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T.) et ce, à compter du 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 1 an.

Les missions retenues sont les suivantes :

- mission de base dans les champs de compétences de la commune en aménagement, habitat, voirie : tarif annuel de la prestation = 358,20 €
- mission complémentaire n° 4 : étude et direction des travaux de modernisation de la voirie: tarif annuel = 125,37 €

- AUTORISE le Maire à entamer la procédure d'élaboration et de mise au point de la convention précisant les conditions d'intervention et à SIGNER cette convention qui sera établie entre l'État et la commune.

⊗ Choix des entreprises pour les travaux de la MJC :

- Mission de coordonnateur SPS et Mission de contrôle technique

Un appel à concurrence pour la conclusion d'un marché à procédure adaptée a été lancé par M. le Maire en date du 03 et 06 décembre 2012, concernant la réalisation des missions obligatoires de coordination SPS et de contrôle technique lors des travaux d'aménagement de la MJC.

Une analyse des propositions est présentée au Conseil Municipal.

Pour la mission de contrôle technique, il a été demandé aux candidats de prévoir, dans leur mission relative au respect de la réglementation d'accessibilité aux handicapés, la rédaction de l'attestation de la conformité. Or deux entreprises n'ont pas répondu à cette demande et n'ont donc pas pu être noté sur leur valeur technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE D'AUTORISER le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

- Mission de Coordination SPS : Entreprise SOCOTEC pour un montant de 837,20 € TTC
- Mission de contrôle technique : Entreprise SOCOTEC pour un montant de 2 511,60 € TTC.

⊗ Subvention au lycée professionnel Diderot

Le lycée professionnel Diderot de Romilly-sur-Seine sollicite une participation pour le financement d'un séjour à l'étranger de 7 jours pour un élève de la commune.

Il s'agit d'une demande de financement pour un voyage en Irlande du 12 au 18 Mars 2013 dont le prix du séjour est de 350 € par élève. La commune compte 1 seul élève inscrit.

Considérant qu'une subvention de 22 € par enfant a été versé aux autres établissements lors de l'organisation de ce type de séjour en 2012, il est proposé de verser le même montant pour les sorties des élèves du Lycée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de VERSER une subvention de 22 € au lycée professionnel Diderot.

⊗ Informations

- ✓ L'entreprise **SOTREN** propose à nouveau une remise en état de terrain de football. Il s'agit du même devis que l'année dernière pour un montant de 3588 € TTC. Il est décidé de ne pas donner une suite favorable à la demande.
- ✓ Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention du MCCA pour l'élimination des pneus brûlés restant sur le terrain de moto-cross.
Cette demande sera étudiée lors de l'établissement du budget communal, avec le dossier de demande de subvention complété par l'association.
- ✓ **P.L.U.** : l'arrêt du projet devrait avoir lieu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le : **LUNDI 11 FEVRIER 2013 à 20h30.**
- ✓ **Réforme scolaire** : le projet de loi prévoit de maintenir 24h d'enseignement par semaine mais sur 4 jours et demi. La Communauté de communes devra donc prendre à sa charge $\frac{3}{4}$ h d'activités par jour, pour chaque sur ses 3 pôles, soit environ 600 enfants. Cette réforme doit s'appliquer dès la rentrée 2013. Une réflexion est engagée entre la CCPA, l'Académie, les enseignants et les parents d'élèves sur ce sujet. La CCPA devra délibérer avant le 31 mars si elle souhaite obtenir une dérogation afin d'appliquer la réforme à partir de septembre 2014.
- ✓ **Collecte des sapins de Noël** : M. le Maire propose de mettre en place une collecte des sapins des habitants de la commune. Les services techniques pourront procéder à leur ramassage et leur broyage. Un article d'information devra être rédigé pour le prochain bulletin municipal.

⊗ Questions diverses

M. TONIUTTI : fait part de la réunion de présentation de l'Armée de Terre. Il informe que pour 10 000 engagés, l'Armée reçoit 120 000 candidatures. Il en ressort certains chiffres inquiétants : 12 % de jeunes illettrés et $\frac{1}{4}$ ont des problèmes d'auditions.

D'autre part, on lui a signalé des problèmes récurrents d'eau du robinet, de couleur marron, vers la rue du Colonel Fabien et la rue Voltaire à Sauvage.

Il est conseillé de se rapprocher de la Communauté de Communes du Pays d'Anglure au : 03.26.42.75.18

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 19h30.

Vu, la secrétaire de séance
Annie GEORGET

Vu, le Maire
James AUTREAU.